



## Injonction de payer comment faire

Par **lilith03**, le **04/09/2009** à **14:25**

Bonjour,

voilà mon histoire, j'ai travaillé comme animatrice tchat pour un tiers, je n'ai jamais reçu mon contrat de travail, je lui ai fait confiance et j'ai fait mes heures de travail, cette personne me doit 1600€ de salaire.

J'ai déposé une plainte pour escroquerie (sur les conseils des forces de l'ordre) j'ai reçu un recommandé de l'avocat de la partie adverse dans laquelle il reconnaît me devoir mes salaires mais ne pas avoir les moyens de me payer, je veux faire une injonction de payer mais je n'ai pas les coordonnées de mon ex-employeur (sa société étant basée en Espagne et la gendarmerie me refuse les coordonnées).

Il a été entendu par la brigade de recherche de Vierzon et depuis tout est au point mort, que puis-je faire ?

Il est solvable car il exerce toujours son activité d'infirmier.

cordialement

Par **gloran**, le **04/09/2009** à **17:17**

Vous trouverez des informations sur ce site gouvernemental :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1746.xhtml>

Quant à l'adresse, vous avez toujours celle de son avocat, non ? Demandez au greffe du tribunal si l'injonction peut lui être transmise directement.

Par **lilith03**, le **04/09/2009** à **18:27**

oui j ai tj les coordonnées de son conseil, je vais donc demander au gref si l injonction peu y etre envoyée

merci